

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DDEES 104 Subventions (54.300 euros) à 5 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (15e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 5 associations de commerçants (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement, en date 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 16.100 euros est attribuée à l'association des commerçants Vaugirard Convention située 15, rue de Dantzig (15e) (46681 – 2015-04282) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 81.080 euros.

Article 2 : Une subvention de 4.900 euros est attribuée au village Pasteur-Vaugirard situé 59, rue Falguière (15e) (182492 – 2015-04983) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 16.300 euros.

Article 3 : Une subvention de 22.800 euros est attribuée à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne située 63, rue Lecourbe (15e) (70722 – 2015-04922) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 97.000 euros.

Article 4 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons - ACAMOS située 54, rue Olivier de Serres (15e) (181158 - 2015-03588) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 5.000 euros.

Article 5 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association des commerçants le village Saint-Charles située 131, rue Saint-Charles (15e) (57101 – 2015-02242) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 34.605 euros.

Article 6 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 54.300 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO